

Gros plan/ La Direction générale de la géologie et de la recherche minière

Exécuter la politique gouvernementale en matière de recherche géologique et minière

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Créée par décret n°606/PR/MIM du 25 juin 2013, à la suite de l'éclatement de l'ancienne Direction générale des Mines et de la Géologie, la Direction générale de la Géologie et de la Recherche minière apparaît, ainsi, comme le point de départ de la valorisation des ressources minérales du pays. Lecture.

LE gouvernement gabonais a décidé d'améliorer la contribution du secteur minier dans les ressources de l'Etat. Cette ambition, à tous points de vue réalisable, passe, entre autres, par la mise en exploitation de nouveaux gisements, en plus du renforcement de la capacité de production de ceux qui existent déjà. Le tout, en respectant bien sûr un mode de gestion garantissant la pérennisation de l'activité minière d'un pays qui tire encore l'essentiel de ses finances de l'exploitation de l'or noir. D'ailleurs, le 15 février dernier, au sortir d'un entretien avec le ministre des Mines, Christian Magnagna, une mission du Fonds monétaire international



L'immeuble abritant les services de la Direction générale de la Géologie et de la Recherche minière.

Photo : ECGM

(FMI) avait indiqué que le secteur minier gabonais peut augmenter son poids dans l'économie nationale. Cet avis se basait sur l'évidence selon laquelle le sous-sol gabonais regorge d'importantes ressources minérales qui sont, toutefois, peu valorisées. Mais à l'instar de toute industrie extractive, avant d'exploiter une mine, il faut d'abord en trouver, et donc faire de la recherche. C'est pourquoi le ministère des Mines compte, parmi les entités qui la composent, une Direction générale de la Géologie et de la Recherche minière (DGGRM). Il s'agit, pour ainsi dire, d'une administration au cœur, sinon à la base même

des activités de ce département ministériel. En effet, la Direction générale de la Géologie et de la Recherche minière assure l'exécution de la politique gouvernementale en matière de recherche géologique et minière. Ce, en relation avec d'autres services techniques de l'administration. A ce titre, elle est notamment chargée de préparer et proposer toute mesure, tout plan et programme à court, moyen et long termes sur toutes les activités se rapportant à la Géologie ainsi qu'à l'exploration et à la recherche des ressources minérales. Elle a également pour mission de mettre à la disposition



Le DG de la géologie et de la Recherche minière Francis Mayaga-Mikolo, au centre.

Photo : GRM

des services compétents du ministère des Mines, toutes les informations utiles à l'instruction des dossiers relatifs à l'attribution, au renouvellement, à la suspension, au retrait et à la rétrocession des permis de recherche et d'exploitation minière. **DEVOIR DE PROMOTION.** Cette administration est, autant le dire, indispensable en matière de diffusion des informations concernant le domaine minier gabonais. C'est pourquoi, la DGGRM est aussi chargée de promouvoir la recherche géologique et minière, en collaboration avec les autres services de l'Etat. Et d'exercer la tutelle administrative et tech-

nique sur toutes les sociétés de recherche et de prospection minière. Au-delà, elle a la responsabilité de suivre, contrôler et réaliser les audits techniques des activités des entreprises et établissements exerçant dans les domaines de la géologie et de la recherche minière. La Direction générale de la Géologie et de la Recherche minière est née de l'éclatement de l'ancienne Direction générale des Mines et de la Géologie. Ses attributions sont donc régies par le décret n°606/PR/MIM du 25 juin 2013. Le directeur général de cette administration publique est chargé, avec ses équipes, de collecter, centraliser et

conserver toutes les informations géologiques du sol et du sous-sol issues de la recherche, de l'exploration et de l'exploitation sur le territoire national. «Notre administration travaille aussi en relation avec les organismes nationaux et internationaux s'occupant de la géologie et de la recherche minière. Tout comme elle doit procéder à la prospection générale systématique et à l'établissement de la carte géologique et minière, gérer toutes les questions relatives à la géologie et à la recherche minière, et veiller au respect des normes de sécurité et de protection de l'environnement en matière de recherche et d'exploration géologique et minière», indique le directeur général Francis Mayaga-Mikolo. La Direction générale de la Géologie et de la Recherche minière peut, par ailleurs, recevoir des pouvoirs publics toute autre mission en rapport avec son domaine d'activités. C'est dire toute la place de cet organe administratif dans le processus de développement des ressources minérales d'un pays comme le Gabon qui, le moins que l'on puisse dire, est qu'il est loin d'en être dépourvu.



TOYOTA
QUALITÉ SUPÉRIEURE



RAV4

à partir de **15 900 000 Fcfa TTC**





TOYOTA GABON est représenté à Port Gentil et Franceville par GESPARG.

* TROIS ANS ou 100 000 km, le premier atteint, pour tout véhicule entretenu par TOYOTA GABON.

TOYOTA GABON

BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 85 / 01 79 26 90 / 01 79 27 85
email : toyota.gabon@groupe-sogafric.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir

